

Collège " Le Béranger "

Chemin du Contrôle

BP 24

34671 BAILLARGUES CEDEX

☎ 04.67.70.13.51

☒ 04.67.87.50.01

Mél: ce.0341577E@ac-montpellier.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 03 Janvier 2014

Heure de début de séance : 18 h 00

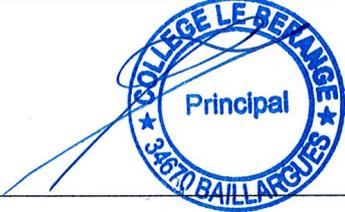
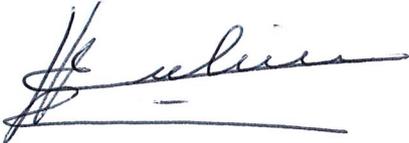
Heure de fin de séance : 19 h30

	Nom Prénom	Qualité
Président de séance	B. MOURRET	Chef d'Etablissement
Secrétaire de séance	M. JULIEN	Représentante parents

Nombre de membres présents : 19

Quorum : 13

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
	Page de garde	1	
I	Affaires financières	1	
II	Bâtiment (maintenance, travaux à effectuer)	0	
III	Equipement en matériel et mobilier	0	
IV	Transports scolaires	0	
V	Conventions	2	
VI	Structures pédagogiques et Postes (DGH, Sectorisation...)	0	
VII	Projet d'Etablissement	0	
VIII	Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/Santé et prévention...	3	
IX	Formation Continue - GRETA	0	
X	Associations en milieu scolaire	0	
XI	Instances (Conseils d'Administration, de Discipline, Commission Permanente)	1	
XII	Motions	0	
	TOTAL	8	

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
	

Transmission à l'Inspecteur d'Académie

date : 14 Novembre 2014

Chapitre I - Nature: Affaires financières

Tarif des prestations pour l'exercice 2015

Pour l'élaboration du budget de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur l'application du tarif de certaines prestations proposées aux élèves et aux personnels. (Cf. Pièce jointe)

Il est rappelé que les commensaux regroupent les convives de droit « les personnels » et aussi ceux qui viennent de l'extérieur, « les passagers ». Pour l'exercice 2015 il est proposé de reconduire les tarifs en vigueur de la restauration et des prestations diverses (dégradations, pertes....)

Monsieur le Gestionnaire précise que le tarif des forfaits élèves n'est pas à l'ordre du jour car nous n'avons pas la notification du Conseil Général de l'Hérault.

Cependant une information circule « le prix de base du repas servant au calcul des forfaits est de actuellement de 3,55€ et il serait question de le porter à 3,57 € ».

Les tarifs proposés sont approuvés à l'unanimité

Décision Budgétaire Modificative

Une demande de subvention complémentaire de 11000 € avait été déposée au Conseil Général de l'Hérault pour abonder le service ALO. C'est une subvention de 5600 € qui a été attribuée au Collège.

La répartition suivante est proposée selon les besoins prévisionnels :

- Maintenance multi-technique : 2500 € (ascenseur)
- Téléphonie fixe : 500 € (ascenseur)
- Electricité : 2600 €

La différence de subvention non obtenue ne devrait pas poser de problèmes car le temps étant clément le coût prévisionnel du chauffage pourrait être inférieur à celui envisagé.

La DBM proposée est approuvée à l'unanimité

Chapitre V- Nature : Conventions

Convention restauration et maintenance multi-technique

Convention restauration :

Le Conseil Général en a la prérogative. Il a rédigé une nouvelle convention. Voici les différences avec celle de l'année dernière :

- Reconductible tacitement
- Un deuxième responsable qualité
- Le transfert de l'approvisionnement en pain aux établissements.

La convention est approuvée à l'unanimité

Maintenance multi-technique :

Le Conseil Général a créé un groupement de commande pour la maintenance de toutes les installations techniques (ascenseurs, chauffage, portails...) et leurs contrôles règlementaires par les organismes certifiés.

Une adhésion au groupement est nécessaire pour bénéficier des avantages procurés par le groupement.

Le Conseil Général gèrera les appels d'offre pour la désignation d'un attributaire du marché public.

La convention d'adhésion est approuvée à l'unanimité

Convention GRETA

La formation continue pour adultes est gérée par le rectorat via les GRETA. La réorganisation du fonctionnement du GRETA oblige à voter une nouvelle convention. Le lycée référent est le lycée Mermoz qui fait parti du groupement d'établissements. L'article ci-dessous est distribué aux membres du CA

Article 6 – Obligations et modalités de participation des établissements

En application de l'article L.122-5 du code de l'éducation, l'éducation permanente fait partie des missions des établissements d'enseignement.

L'adhésion au groupement d'établissement implique pour chaque EPLE :

- *la participation du chef d'établissement à l'assemblée générale ;*
- *l'engagement d'intégrer l'activité de formation continue qui le concerne dans son projet d'établissement ;*
- *la mise à disposition de matériels et de locaux ;*
- *la prise en compte de la formation continue des adultes dans l'organisation des services et des emplois du temps des personnels ;*
- *l'intégration des activités de formation continue dans ses missions (accueil des stagiaires, conduite pédagogique des actions, etc.) ;*
- *la mise en œuvre des démarches qualité ;*
- *l'utilisation du système d'information du réseau des Greta pour rendre compte des résultats de l'activité de formation continue ;*
- *le respect de la réglementation relative aux Greta ;*
- *un engagement en faveur du développement de la formation continue des adultes, que l'établissement membre du groupement réalise ou non des actions de formation.*

Dans le cadre de l'organisation d'une formation, la contribution de l'établissement s'effectue sous forme de prêt de matériel et de locaux. Les compétences des personnels du collège pourraient être également sollicitées. Une compensation financière est alors proposée. Cependant jusqu'à présent aucune formation n'a été organisée dans les locaux du collège de Baillargues.

La convention est approuvée à l'unanimité

Note préliminaire:

Le Conseil d'administration doit se prononcer puis voter le coût total du voyage, les participations des familles et des participations accompagnateurs.

Les procédures relatives à l'organisation des voyages ne pourront débiter qu'après retour du contrôle de légalité des autorités de tutelle, notamment les appels de fonds adressés aux familles.

Le coût global des voyages s'élevant à 120 000 € TTC donc supérieur à 90 000 € HT, il est nécessaire d'appliquer une procédure de consultation. C'est ce qui est fait au moyen du site AJI pour la publicité des marchés publics. Un audit de la Direction Générale des finances (DGFIP) a eu lieu en octobre. Les auditeurs ont constaté que la procédure était bien respectée au Collège et qu'il était important de la maintenir, voir de l'étendre dans la mesure du possible aux autres voyages qui n'en bénéficient pas encore. Il serait aussi nécessaire de limiter les remboursements en établissant un budget prévisionnel le plus proche possible de sa réalité.

Voyage ski au profit des élèves de 6^{ème} (cf. budget présenté):

Le collège propose ce séjour pour la 18^{ème} année. Cette année, les enfants de 6^{ème} skieront à Thollon-les-Mimésine, près d'Evian-les-Bains et du Lac Léman. Les dossiers d'inscriptions seront distribués dans la semaine

Une demande de subvention a été faite aux 3 communes. Pour Baillargues, elle sera votée lors du conseil municipal du 12 novembre. Une soirée est prévue pour le 9 janvier à la salle des fêtes de St Brès. Une autre devrait avoir lieu à St Geniès des Mourgues. Et un vide-grenier à Baillargues.

Les séjours se dérouleront du 19 au 23 janvier et du 26 au 30 janvier 2015

- Coût total prévisionnel : 49160,00 €.
- Participation des familles = 353,00 € pour un coût individuel de 390,31€.
- Le différentiel élève sera financé par une subvention des communes du secteur (1100€) et un don de l'OCCE de 3377,50€
- Participation des accompagnateurs : 290,31 € pour un coût individuel de 290,31€

Le collège attribue 100 € par accompagnateur, la différence est couverte par un don de l'OCCE soit 1722.50€.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité**Voyages à l'étranger :**

Pour le financement des accompagnateurs pendant les séjours hors de France, le collège déposera une demande de subvention auprès des trois communes de son secteur de recrutement. Dans le cas où il y aurait attribution de subvention, celle-ci serait équitablement répartie et le don de l'OCCE serait alors modulé après déduction des autres financements accompagnateurs.

L'année dernière, seule la commune de Baillargues avait répondu à la demande déposée par l'OCCE.

Monsieur le Gestionnaire précise qu'il est impératif que cette subvention soit attribuée au Collège et ciblée par le financeur (subvention spécifique), sans quoi le Conseil d'Administration devrait avoir à se prononcer sur sa répartition.

Voyage en Andalousie à l'attention des élèves des classes de 4^{ème}(cf. budget présenté):

Le séjour se déroulerait du 22 au 28 mars 2015 à Grenade avec un jour à Cordoue. Il est prévu de visiter l'Alhambra, la cathédrale, des maisons troglodytes, une plantation avec une dégustation, grotte de Nerja, la maison-musée de Federico Garcia Lorca, le château de Lorca et d'assister à un spectacle de flamenco. Deux nuits seront passées dans un hôtel, les autres dans des familles d'accueil. Les frais de transport en autocar représentent une dépense conséquente évaluée à 7000 €.

- Accompagnateurs : Mr Fite, Mme Follereau, Mme Martin, il reste à désigner le quatrième.
- Coût total prévisionnel : 16835 €.
- Participation des familles = 365 € pour un coût individuel de 365€.

- Participation des accompagnateurs : 293,62 € pour un coût individuel de 293,62€ financé par le collège à hauteur de 100€/accompagnateur et par un don de l'OCCE pour le solde.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité

Voyage en Italie à l'attention des élèves des classes de 5^{ème}(cf. budget présenté):

Le séjour se déroulerait du 23 au 28 mars 2015 à Venise, Vérone, Padoue, Parme et Vicence

Les enfants séjourneront dans le même hôtel. Le transport dans venise se fera au moyen d'un pass total du Vaporeto.

Accompagnateurs : Mme Monteil, Mme Stcherbinine, Mme Senegas et Mme Marmiez

Coût total prévisionnel du voyage : 16960 €.

Participation des familles = 320 € pour un coût individuel de 320€.

Participation accompagnateur : 320 € pour un coût individuel de 320€ financé par le collège à hauteur de 100€/accompagnateur et par un don de l'OCCE pour le solde.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité

Voyage à Londres à l'attention des élèves des classes de 3^{ème} (cf. budget présenté):

Le séjour se déroulerait du mars au 2 avril 2015. Le transport se fera en autocar avec une travée à l'aller se fera en ferry et par l'eurotunnel pour le retour.

- Coût total prévisionnel du voyage: 19839 €.
- Participation des familles = 389 € pour un coût individuel de 389€
- Participation accompagnateur : 389 € pour un coût individuel de 389€ financé par le collège à hauteur de 100€/accompagnateur et par un don de l'OCCE pour le solde.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité

Voyage à Paris à l'attention des élèves des classes de 4^{ème}(cf. budget présenté):

Le séjour à vocation culturel et scientifique : galerie de la grande évolution, musée des arts et métiers, palais de la découverte, tour Eiffel ...se déroulerait du 25 au 27 février ou du 8 au 10 avril. Ce voyage est destiné aux élèves qui ne partiraient pas en Espagne. Il aurait une durée de 3 à 4 jours selon les tarifs SNCF.

- Coût total prévisionnel du voyage: 8784,08€ pour un effectif de 51 participants
- Participation des familles = 201 € pour un coût individuel de 201€
- Participation accompagnateur : 186 € pour un coût individuel de 186€ financé par le collège à hauteur de 100€/accompagnateur et par un don de l'OCCE pour le solde.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité

Remarque :

Monsieur le Gestionnaire précise que le budget prévisionnel d'un voyages doit faire l'objet d'un nouveau vote si son budget initial avait été sous estimé ou si la participation des familles se révélait supérieure à celle prévue.

Le paiement s'effectuera en trois versements calculés au tiers de la participation individuelle des familles. Le cas échéant, le troisième versement sera ajusté au solde de cette participation pour éviter un trop perçu.

A titre exceptionnel, pour les familles modestes il sera accepté un paiement en 4 échéances après accord de l'Agent Comptable. Les parents peuvent aussi s'adresser à l'OCCE qui peut proposer une facilité de paiement.

En tout état de cause, le départ des participants ne peut se faire qu'après paiement de la totalité du montant individuel.

Les représentants des parents d'élèves remercient les enseignants et monsieur le Gestionnaire de leur investissement au service des élèves.

Questions diverses des représentants des parents d'élèves

1. Re poids des cartables pour obtenir un effort du collège sur l'obligation pour les Elèves de devoir apporter leurs livres pour chaque matière (ceci n'est pas harmonisé, c'est selon les professeurs !)

Réponse : Chaque salle de cours est équipé d'un vidéo projecteur.

Chaque demi-pensionnaire dispose d'un casier pour déposer son sac.

2. Utilisation de Pronote, certains professeurs ne l'utilisent pas ! et ceci ne permet pas le suivi de la charge de travail entre eux et ne facilite pas le suivi des parents ! Quelques professeurs ne l'utilisent pas donc plusieurs contrôles le même jour. Le minimum est d'y noter les devoirs et les évaluations. Cela fonctionne de mieux en mieux.

Réponse : Pronote est largement utilisé par les professeurs, les élèves et les parents d'élèves. Les représentants des enseignants pourront informer leurs nouveaux collègues de l'existence de ce logiciel.

3. Harmonisation entre les professeurs d'un même système de notation (exemple en cas d'erreur sur une réponse sur dix sur une matière, le zéro est peu compris par nos enfants !)

Réponse : L'éducation nationale est en période de réflexion sur l'évaluation. Le collège travaillera prioritairement à l'harmonisation des notations. Les contrôles communs, organisés en mathématiques sur tous les niveaux, sont un préalable à cette harmonisation.

4. Harcèlement (même si nous ne pouvons pas parler de la plainte en cours, il est important de communiquer davantage afin de faire cesser tout type de harcèlement sur nos enfants)

Réponse : Le harcèlement cesse dès que les personnels du collège en sont informés. Les établissements ont pour mission de mettre en place une politique de lutte contre le harcèlement : certaines classes ont été ciblées et une généralisation de l'information pour tous les élèves d'un même niveau est programmée.

5. Opération chocolats AIPE.

Les représentants des parents d'élèves détaillent leur action.

Réponse : Le principal remercie les parents de leur investissement au service des élèves.

Chapitre XI - Nature : Instances

1. Adoption de l'ordre du jour : Le Principal propose de rajouter le vote des budgets des quatre voyages.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal du précédent CA

Ainsi rectifié le PV est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité

4. Installation des commissions

Le CA installe les commissions dont la composition est détaillée en annexe.

Commission permanente

Avec suppléant pour les membres élus

Membres de droit (3)

1. Le Principal	Bernard MOURRET
2. Le Gestionnaire	Patrick SCHMITT

Représentant du Conseil Général(1)

1. Claudine VASSAS-MEJRI

Personnel A.T.O.S. administratif, technicien, ouvrier et de service (1)

Titulaire : 1. Sylvie LE BOISSELIER	Suppléant : 1. Aïcha BAHAJ
---	--------------------------------------

Personnels enseignants (3)

Titulaires : 1. Régis BRU 2. Claire STCHERBININE 3. Christian FITE	Suppléants : 1. Murielle BOURRIER 2. Marie FOLLEREAU 3. Isabelle MARTIN
--	---

Parents d'élèves (3)

Titulaires : 1. Jamie MADIOUNI 2. Marieke JULIEN 3. Caroline PUISSANT	Suppléants : 1. Myriam LARGUIER 2. Anne DUTILLEUL 3. Roland SANIE
---	---

Elèves (1)

Titulaire : 1. Pierre BLONDEL	Suppléant : 1. Elisa ADAMOV
---	---------------------------------------

TOTAL : La C.P. : 11 membres

Conseil de Discipline

Avec suppléant pour les membres élus

Membres de droit (3)

1. Le Principal	Bernard MOURRET
2. Le Gestionnaire	Patrick SCHMITT
3. Le C.P.E. (conseiller principal d'éducation)	Cecile L'HERMET

Personnel A.T.O.S. administratif, technicien, ouvrier et de service (1)

Titulaire 1. Aïcha BAHAJ	Suppléant 1. Sylvie LE BOISSELIER
-----------------------------	--------------------------------------

Personnels enseignants (4)

Titulaires 1. Christian FITE 2. Régis BRU 3. Justine SENEGAS 4. Claire STCHERBININE	Suppléants 1. Murielle BOURRIER 2. Marie FOLLEREAU 3. Isabelle MARTIN
---	--

Parents d'élèves (3)

Titulaires 1. Caroline PUISSANT 2. Myriam LARGUIER 3. Jamie MADIOUNI	Suppléants 1. Marieke JULIEN 2. Anne DUTILLEUL 3. Jean-Michel ARTAUD
--	--

Elèves (2)

Titulaires 1. Pierre BLONDEL 2. Elisa ADAMOV	Suppléants 1. Valentine JAGUENEAU 2. Imane ABOUFARES
--	--

TOTAL du C.D. : 13 membres titulaires

Comité d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.)

Membres de droit (3) :

- | | | |
|----|-----------------|-----------------|
| 1. | Le Principal | Bernard MOURRET |
| 2. | Le Gestionnaire | Patrick SCHMITT |
| 3. | La C.P.E. | Cécile L'HERMET |

Personnel A.T.O.S. administratif, technicien, ouvrier et de service

Pierre FERNANDO Sophie GAUTIER Fabrice ALLET
--

Personnels enseignants

- | |
|---|
| 1. Justine SENEGAS
2. Christian FITE |
|---|

Parents d'élèves

- | |
|--------------------------------------|
| 1. Pascale LACAZE
2. Roland SANIE |
|--------------------------------------|

Elèves

- | |
|-----------------------------------|
| 1. Elisa ADAMOV
2. Cloé FLORES |
|-----------------------------------|

Représentant du Conseil Général

Claudine VASSAS-MEJRI

Personnalité qualifiée

Total membres C.H.S. : 13

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C.)

Contribuer à l'**éducation à la citoyenneté**,

Préparer le plan de **prévention de la violence**,

Proposer des actions pour aider les parents en difficultés et **lutter contre l'exclusion**,

Définir un programme d'**éducation à la santé et à la sexualité** et de **prévention des conduites addictives**.

Membre de droit

Le Principal Bernard MOURRET

Personnels d'éducation, sociaux et de santé

Cécile L'HERMET (CPE)
Sophie GAUTIER (Infirmière)
Françoise BLUM (Médecin)
Sandra BRANDT(TOSS)

Personnels enseignants

Régis BRU
Justine SENEGAS
Claire STCHERBININE
Murielle BOURRIER

Parents d'élèves

Jamie MADIOUNI
Marieke JULIEN
Audrey PONSADA

Elèves

Pierre BLONDEL
Elisa ADAMOV
Valentine JAGUENNEAUD

Partenaires extérieurs

Représentants de la Commune siège et du Conseil Général

Claudine VASSAS-MEJRI

Total membres C.E.S.C. : 15

Commission Educative

Membres de droit

Le Principal	Bernard MOURRET
Le C.P.E.	Cécile L'HERMET

Personnels dont personnels enseignants (3 dont 2)

Régis BRU Christian FITE Sylvie LE BOISSELIER	
---	--

Parents d'élèves (2)

Caroline PUISSANT Marieke JULIEN	
-------------------------------------	--

Total membres Commission Educative : 7